

Communications du Conseil administratif Séance du Conseil municipal du 21 mai 2024

Réaménagement des Rues de Bernex

L'autorisation de construire relative au réaménagement des rues de Bernex, secteur Saule-Creux n'a pas fait l'objet de recours. Le chantier va donc pouvoir démarrer, probablement en juillet, le temps que les entreprises s'organisent.

Questions posées lors de la séance du 16 avril

Madame Natacha Jacquemoud (comptes 2023)

Compte 3410.0008.31400.000 Entretien terrains et installations extérieures (padel) : les remarques mentionnent « Aménagement nouveau terrain de padel ». Mme Jacquemoud demande si ce point a fait l'objet d'une demande de crédit.

CHF 51'200 ont été dépensés en 2023 pour finaliser les travaux de réhabilitation de la zone sportive. Ces travaux ont permis l'installation d'un second terrain de Padel. Ce montant n'avait pas été budgété et a fait l'objet d'un dépassement qui a bien été communiqué à la commission ad hoc. Pour rappel, la location du premier terrain rapporte CHF 40'000 par année et il a semblé pertinent d'en aménager un supplémentaire.

Compte 7301.9999.30100.000 Salaires personnel permanent (Gestion des déchets) : Mme Jacquemoud demande si le Conseil administratif peut expliquer la différence de 58,8% constatée sur cette ligne.

CHF 174'127 ont été dépensés en 2023, alors que le budget prévoyait CHF 109'630. Pour répondre aux besoins en augmentation relativement à la gestion des déchets, il y a eu l'opportunité d'augmenter le pourcentage de poste dévolu à cette mission. Le budget 2024 a permis d'acter la situation en novembre 2023.

Compte 7500.0000.31990.999 Frais divers (Nature, paysage et agriculture) : Mme Jacquemoud souhaite avoir des explications à propos de la ligne « Frais divers » qui affiche une différence de 60'000 francs, soit une augmentation de 600%.

CHF 70'000 ont été dépensés en 2023, alors que le budget prévoyait CHF 10'000. Cet écart de CHF 60'000 provient d'une constitution de provision pour un litige en cours (fonds de la biodiversité).